

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 9 octobre 2024, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 9 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 25

Présents : Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLE, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Frédéric CLÉMENT, Michel CHOLLET, Maguy TENNEGUIN ROINÉ, Nicole LOIRE MOREAU, Loïc VASSEUR, Lucien LORIEUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine TENDRON donne pouvoir à M. Jackie FORASTIER

Mme Magali L'HERMITE donne pouvoir à Mme Nadège COUSSEAU

M. Sébastien VOYARD donne pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

M. Dominique ALLAIRE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste THOUET

Mme Marie-Aude BOURDIN donne pouvoir à Mme Nadine LEROYER

M. François LEBON donne pouvoir à M. Thierry GASNIER

Mme Cécile PICHOT donne pouvoir à M. Benoît BARANGER

Absent :

M. Pascal PINARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2024_109 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES – ACTUALISATION

Rapporteur: Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à l'élection du conseil municipal de 2020, six commissions ont été créées afin d'étudier les questions soumises au conseil.

Une mise à jour du tableau des commissions municipales est aujourd'hui nécessaire à la suite de la démission de Madame Emmanuelle CASSAGNES, en date du 10 janvier 2024.

Au vu de ces éléments, et après appel à candidature,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°D2020_049 en date du 30 juin 2020, portant désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions, abrogée par la délibération D2020_082 en date du 8 septembre 2020, D2021_118 en date du 18 novembre 2021, D2022_008 en date du 15 mars 2022, D2022_116 en date du 8 novembre 2022, portant actualisation des membres du conseil municipal au sein des commissions,

CONSIDERANT la démission de Madame Emmanuelle CASSAGNES, conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Ville sont désignés par un vote à bulletin secret. Cependant, le conseil municipal, à l'unanimité, peut décider de déroger au principe du scrutin secret et procéder à ces désignations par un scrutin public.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 25) :

APPROUVE le recours au scrutin public à main levée pour procéder à la désignation des membres des commissions municipales,

APPROUVE la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
CAO Benoît BARANGER D2024-109	Titulaires Jackie FORASTIER Gilles PELLE Nadine LEROYER Frédéric CLEMENT Pascal PINARD Suppléants Magali L'HERMITE Dominique ALLAIRE Jean-Baptiste THOUET Nicole LOIRE MOREAU
FINANCES Benoît BARANGER D2022-008	Benoît BARANGER Jackie FORASTIER Catherine TENDRON Magali L'HERMITE Sébastien VOYARD Jean-Baptiste THOUET Nadège COUSSEAU Thierry GASNIER Marie-Aude BOURDIN Frédéric CLEMENT Pascal PINARD Maguy ROINE
PERSONNEL Benoît BARANGER D2022-117	Benoît BARANGER Catherine TENDRON Magali L'HERMITE Sébastien VOYARD Jean-Baptiste THOUET Nadège COUSSEAU Jackie FORASTIER Dominique ALLAIRE Emmanuelle VEILLE François LEBON Maguy ROINÉ Nicole LOIRE MOREAU
BATIMENTS Benoît BARANGER D2024-109	Benoît BARANGER Magali L'HERMITE Michel CHOLLET Frédéric CLEMENT Jean-Marc TRESSEL Gilles PELLÉ Dominique ALLAIRE Thierry GASNIER Pascal PINARD
AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN Benoît BARANGER D2022-117	Benoît BARANGER Magali L'HERMITE Sébastien VOYARD Sylvie JACOB Dominique ALLAIRE Pascal PINARD

<p>MAPA</p> <p>Benoît BARANGER</p> <p>D2021-118</p>	<p>Benoît BARANGER Jackie FORASTIER Gilles PELLÉ Jean-Marc TRESSEL Frédéric CLEMENT Pascal PINARD</p>
--	---

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la date de la publication en ligne sur le site Internet de la commune de Bourgueil, soit la date de sa réception en Préfecture.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

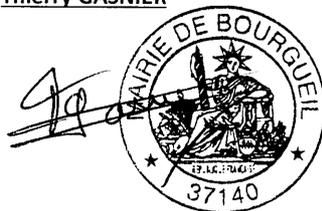
Fait et délibéré en séance le 15 octobre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication en ligne le :
- La transmission en Préfecture de Tours le :

Le secrétaire de séance

Thierry GASNIER



Le Maire,

Benoît BARANGER

